



Brive, le 7 - JUIN 2011

Chambre Régionale des Comptes du Limousin
Monsieur Christian CARCAGNO
Président
3, rue des Charseix
87032 LIMOGES CEDEX

DG/CJL/CJ

Vos Réf. : PB/DT/11/N° 230

Objet. : Rapport d'observations définitives

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le 10 mai 2011 votre courrier en date du 6 mai 2011, relatif aux observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération à compter de l'exercice 2002.

Tout d'abord, comme je vous l'ai mentionné dans mon courrier en date du 14 mars 2011 je tiens à vous dire que nous sommes pleinement conscients de la situation financière de la communauté d'agglomération, compte tenu de son endettement et des déficits récurrents qu'elle a été amenée à assumer.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, dès le début du mandat, nous avons été dans l'obligation, comme vous le mentionnez, d'abandonner l'aménagement du centre nautique tel qu'il était envisagé et dont le déficit annuel était de l'ordre de 0,8 à 1 M€.

Cette décision difficile a été prise sous les contraintes financières qui pesaient sur notre budget de fonctionnement.

En effet, le choix de considérer cet équipement comme étant un équipement touristique d'intérêt communautaire, alors que les études indiquaient que seulement 8% de la fréquentation était touristique rendait le montage juridique fragile.

Fragilité accrue par l'aspect financier car, si cet équipement avait été considéré comme une compétence optionnelle au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire, une mutualisation aurait pu être recherchée avec la Ville de Brive qui possède 2 piscines.

Nous étions donc dans une impasse, et nous avons préféré, en faisant ce choix, garantir la pérennité financière de notre communauté d'agglomération.

En ce qui concerne l'endettement, comme vous le mentionnez nous avons été surpris par la structure de la dette qui nous a été léguée.

En effet comme vous l'avez remarqué dans le budget des zones d'activités, nous avons un emprunt de 15 ME avec un remboursement in fine en 2014, et d'autre part sur les autres budgets, nous avons des emprunts avec des remboursements annuels progressifs qui consistaient à alléger les premières annuités pour avoir des annuités très lourdes à la fin des 20 années de remboursement.

Ce que vous avez qualifié de «fuite en avant» pour le premier emprunt est confirmé par ces remboursements progressifs : la fuite en avant n'était pas une erreur d'appréciation mais bien une manière d'appréhender les finances de la Communauté d'Agglomération.

D'autre part, s'il n'y a pas eu d'arbitrage exercé pendant la période examinée par la Chambre, cette faculté a été utilisée en 2010 pour passer certaines tranches d'emprunt à taux fixe et «reprofilier» le remboursement de capital.

Dans l'annexe 7 «structure de la dette du budget assainissement», le contrat d'emprunt 060414 prévoit une possibilité de passage à taux fixe «pendant la durée du contrat (soit trois ans)» : or, c'est pendant toute la durée de vie du prêt que cette faculté existe. Elle a été utilisée en 2010 pour passer 10M€ sur 19,3M€ à taux fixe.

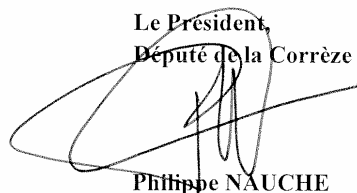
Des arbitrages ont été exercés sur les emprunts : 060414, 060416 de la BFT et 1 303 831 U du Crédit Foncier pendant l'année 2010 pour profiter de taux fixes peu élevés.

Voici les quelques observations que je voulais formuler, je note toutefois que les efforts que nous avons faits jusqu'à présent devront se poursuivre car la réforme de la TPU ne va pas nous aider : nous allons, comme la plupart des communautés d'agglomération, perdre une grande partie de notre dynamisme fiscal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

**Le Président,
Député de la Corrèze**



Philippe NAUCHE